



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## frais pharmaceutiques

Question écrite n° 97519

### Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le coût des vaccins luttant contre les gastro-entérites. Un nouveau traitement est désormais possible depuis le 29 mai 2006 avec la commercialisation de vaccins comme le Rotarix. Ce vaccin est incontestablement un progrès tant la maladie fait des ravages chez les nouveau-nés. On estime à 300 000 le nombre d'épisodes annuels de diarrhée aiguë chez les moins de cinq ans, dont 160 000 diarrhées sévères. Environ 18 000 enfants sont hospitalisés, et une dizaine en meurt chaque année. Cette infection saisonnière sévissant de novembre à avril-mai touche en premier lieu les nourrissons ; comme ils ont des difficultés à corriger l'importante perte d'eau provoquée par les diarrhées, une gastro-entérite aiguë peut leur faire courir un risque vital. Ce vaccin s'avère donc indispensable pour l'enfant, pourtant il n'est pas remboursé par la sécurité sociale malgré son coût très important, aux environs de 100 euros. Il lui demande quelles solutions il compte prendre pour rendre plus accessible un vaccin indispensable.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Vuilque](#)

**Circonscription :** Ardennes (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 97519

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 juin 2006, page 6398